

Montréal, le 23 mai 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de cinq norme de fiabilité
Dossiers de la Régie : R-3997-2016**

Cher confrère,

Le 14 mai dernier, Rio Tinto Alcan Inc. (RTA) déposait les réponses à trois engagements souscrits au cours de l'audience des 2 et 3 mai 2018 portant sur le dossier en objet. Certaines de ses réponses consistent en des copies de courriels transmis par RTA à Hydro-Québec et RTA soumet à leur égard :

« Quant aux destinataires des courriels RTA-4, RTA-5, RTA-10 et RTA-11, nous comprenons que le procureur du Coordonnateur verra à transmettre à la Régie le nom de tous les récipiendaires (dont ceux faisant partie d'un même groupe), la fonction qu'ils occupent au sein d'Hydro-Québec de même que leurs divisions et directions respectives. »

La Régie de l'énergie (la Régie) comprend que le Coordonnateur complètera les réponses fournies en lien avec l'identification des fonctions que les récipiendaires de ces courriels occupent au sein d'Hydro-Québec (les Récipiendaires) ainsi que leur direction et unité respective. De plus, la formation au dossier souhaite être informée de l'horizon de temps durant lequel les Récipiendaires exercent leurs fonctions.

Au terme de l'audience des 2 et 3 mai 2018, la formation au dossier concluait qu'elle prévoyait un délai de deux semaines pour compléter les réponses aux engagements alors souscrits.

Par conséquent, la Régie demande au Coordonnateur de lui fournir **au plus tard le 28 mai 2018 à midi** les informations relatives aux Récipiendaires décrites précédemment.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml